

N° du film : 156256

Version : 2

2001-03-16

Entente/contrat :

(Voir la décision de la Régie datée du 7 mai 2001)

LE PRINCE DU PACIFIQUE

GENRE : Aventures

RÉSUMÉ :

Durant la première guerre mondiale, le capitaine Alfred de Morsac (Thierry Lhermitte) débarque dans une petite île de la Polynésie pour y recruter de nouveaux soldats. Mais le commandant Lefebvre (François Berléand), qui règne sur les indigènes comme un despote sanguinaire, prend en grippe l'honnête officier et le met sous arrêts. De Morsac s'évade en compagnie d'un escroc (Patrick Timsit) et, dans la clandestinité, se lie d'amitié avec un jeune autochtone métis, Réia le prince du Pacifique, qui voit en lui le Sauveur annoncé par une vieille légende. D'abord méfiante, la mère du petit (Moeata/Marie Trintignant), une Française qui a élevé son fils dans la haine des Blancs, finit par faire confiance au capitaine Alfred et le soutient dans la mutinerie organisée pour déloger Lefebvre. Une fois redevenue paradis terrestre, l'île verra s'épanouir les amours éternelles d'Alfred et Moata.

MOTIFS :

Dans un contexte totalement fantaisiste, cette légende anticolonialiste nous envoie un message écologique au goût du jour. Mais, curieusement, pour un film d'aventures apparemment jeune public, le niveau de violence détonne par la place qu'il laisse à un psychopathe (Lefebvre) responsable de tueries et de nombreuses mises à mort. Avec raison, les produits destinés aux enfants évitent une iconographie explicite où l'on voit le sang, les blessures (tirs à bout portant, Lefebvre qui se fait sauter à la dynamite, etc.) ou certains détails macabres (monceaux d'yeux arrachés, bras coupé). Le jury accorde un classement qui tient compte de la violence.

DÉCISION : 13 ans et plus

INDICATION (S) : --

09 avril 2001

Jean-Yves Saint-Pierre
Président du jury d'examen

**DÉCISION DE LA RÉGIE DU CINÉMA RELATIVEMENT À
LA DEMANDE DE RÉVISION DE CLASSEMENT DU FILM
LE PRINCE DU PACIFIQUE**

Le ou vers le 19 mars 2001, les examinateurs de la Régie du cinéma classaient, à la demande de *Remstar distribution inc.*, le film *Le Prince du Pacifique* dans la catégorie 13 ans et plus.

Le ou vers le 3 avril 2001, la Régie recevait une lettre de Monsieur Armand Lafond de *Remstar distribution inc.*, par laquelle celui-ci demandait la révision de cette décision. Il alléguait en substance que le film était un conte pour toute la famille, contenant de bonnes valeurs et que le traitement très caricatural limitait l'impact des scènes plus fortes.

Le ou vers le 6 avril, Me France Dionne, conseillère juridique de la Régie, communiquait avec Monsieur Lafond pour fixer la date à laquelle cette demande devait être entendue par les membres de la Régie.

Un avis était envoyé à Monsieur Lafond par télécopie le 10 avril lui confirmant que l'audition aurait lieu le 12 avril aux bureaux de la Régie à 14 h et qu'une copie de ce film devait être disponible, pour visionnement par les membres de la Régie, le 12 avril à compter de 8 h 30.

Après différentes démarches pour obtenir le film dont la copie ne se trouvait pas à la Régie le 12 avril, tel que convenu, les soussignées visionnaient le film le 12 avril à 11 h 30.

À l'audition, Monsieur Lafond était présent de même que Me Dionne et les soussignées.

Après que Me Dionne lui ait exposé la façon de procéder, Monsieur Lafond a expliqué aux membres de la Régie pourquoi, selon lui, le film devait être classé dans la catégorie «visa général». Il s'agit, selon lui, d'un divertissement familial dans lequel les enfants comme les adultes trouveront leur compte. Les premiers à cause de l'histoire à la limite de la bande dessinée et les seconds à cause de la présence de Thierry Lhermitte. Il estime que certains passages du film pourraient faire «peur» aux tout-petits comme l'amoncellement d'yeux ou le bras arraché et le sang des victimes tuées à bout portant. Par ailleurs, le côté très caricatural du film et la fin, soit la victoire des bons sur les méchants, suffiront à rendre toute la famille bien contente de ce film de divertissement que les comédiens ont manifestement fait dans le but de s'amuser. Monsieur Lafond rappelle les liens familiaux très profonds qui unissent la mère et le fils.

c.c. Exam.
14 Mai
F.C.

Les membres de la Régie ont pris la demande de révision en délibéré.

Le film est ponctué de scènes courtes mais plutôt frappantes comme l'amoncellement d'yeux, le bras du «sauveur de la légende» arraché hors champ et qui «tombe» dans l'image ou les victimes qui s'effondrent tuées à bout portant, le corps criblé de balles, souillé de sang.

Les membres notent également la folie du commandant Lefebvre de l'armée française qui, en plus d'être brutal, sournois et cupide, prend un plaisir évident à tuer. C'est pour s'opposer à la tyrannie du commandant que le personnage interprété par Thierry Lhermitte devra se dépasser et atteindre la stature de héros qui permettra la réalisation de la légende.

Les membres notent l'importance du rôle du petit garçon, très attaché à sa mère, qui croit fermement à la légende de l'île. Il est celui qui annonce l'histoire, l'explique et par qui, en fait, tout arrive. Il est protégé par sa mère, par le «sauveur de la légende» et par les indigènes. Il est celui qui redonnera courage aux uns et aux autres et qui forcera l'accomplissement du destin.

Les membres estiment que le film contient suffisamment d'éléments non crédibles, caricaturaux ou franchement impossibles pour atténuer l'impact de scènes frappantes mais brèves. Les soussignées croient que les enfants qui n'en sont pas à leur premier film comprendront que *Le Prince du Pacifique* est un conte dans lequel, bien sûr, les bons vaincront des méchants et où, après cet affrontement, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes.

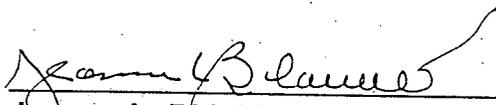
Par ces motifs, les membres de la Régie

ACCUEILLENT la demande de révision de *Remstar distribution inc.*;

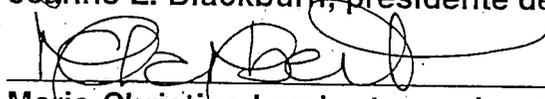
MODIFIENT le classement attribué au film *Le Prince du Pacifique*;

CLASSENT le film *Le Prince du Pacifique* dans la catégorie «visa général» avec l'indication «déconseillé aux jeunes enfants».

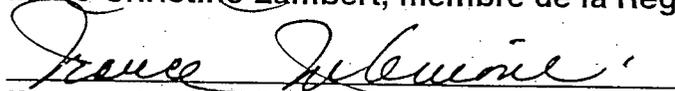
Montréal, le 7 mai 2001



Jeanne L. Blackburn, présidente de la Régie



Marie-Christine Lambert, membre de la Régie



France Morin-Lemoine, membre de la Régie